

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 MAI 2023

ARRONDISSEMENT
DE NIMES
Secrétariat des Assemblées

PROCES VERBAL DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois le trente mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en Mairie, sis place Jean Jaurès, à Saint-Gilles.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique TUDELA, Première Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Benjamin GUIDI, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Frédéric BRUNEL, Madame Berta PEREZ, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Delphine PERRET, Monsieur Serge GILLI, Madame Vanessa ROUSSEL-SEVILLA, Monsieur Alexandre MICHEL, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Christophe CONTASTIN, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Monsieur Cédric VIDAL-BERENGUEL, Madame Lauris PAUL, Monsieur Bruno VIGUE, Madame Marie-Ange GRONDIN, Madame Marie-Hélène DONATO, Monsieur Nicolas ZUSCHMIDT, Madame Marie-Joelle SALEM, Monsieur Cédric SANTUCCI, Monsieur André LAMY, Monsieur Daniel DAVOINE, Monsieur Paul GABRIEL, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Monsieur Joel PASSEMARD, qui a donné procuration à Monsieur Benjamin GUIDI
Madame Brigitte SALAMA, qui a donné procuration à Madame Geraldine BREUIL
Monsieur Alex DUMAGEL, qui a donné procuration à Jean-Pierre GARCIA
Madame Julie FERNANDEZ, qui a donné procuration à Madame Nadia ARCHIMBAUD
Madame Danielle RIGNAC, qui a donné procuration à Monsieur Daniel DAVOINE

Absent : Monsieur Christophe LEFEVRE.

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Monsieur André LAMY, désigné, prend place au Bureau.

Eddy VALADIER : Bonsoir à tout le monde. Je vous propose d'engager ce Conseil Municipal du mardi 30 mai 2023 en procédant à l'appel.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Eddy VALADIER : Le quorum étant atteint, nous pourrions valablement débattre et surtout délibérer.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance M. LAMY. Personne n'y voit d'opposition, je vous remercie.

- **Approbation du procès-verbal des débats du mardi 4 avril 2023**

Eddy VALADIER : S'il y a des procès-verbaux des débats du Conseil Municipal précédent qui n'ont pas été signés, ils vous seront remis pour signature en cours de Conseil Municipal.

Vous avez dûment reçu une convocation pour ce Conseil Municipal avec une note explicative de synthèse et le procès-verbal des débats du Conseil Municipal du 4 avril. Amène-t-il des remarques de votre part ? Pas de remarque ? On le valide unanimement. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Il vous a également été remis, de la part de notre direction des ressources humaines et de sa directrice, une note d'information concernant la mise à disposition des personnels titulaires. Évidemment, M. MARCK me le fait remarquer, comme à chaque Conseil Municipal, si vous êtes concerné par l'une ou l'autre des délibérations, je citerai quelques noms à l'occasion de ces délibérations, mais un oubli est toujours possible. Donc, si vous êtes notamment à un conseil d'administration, vous nous le signalez et vous ne prenez pas part au vote.

La délibération n° 22, il y a une petite erreur de plume dans son contenu. Par contre, la convention qui était jointe est juste. Je vous le signalerai au moment de sa présentation et bien évidemment, cette délibération sera corrigée si vous l'acceptez avant d'être envoyée à la préfecture du Gard.

1. Information du Conseil Municipal relative aux décisions prises par Monsieur le Maire

Eddy VALADIER : Les informations du Conseil municipal relatives aux décisions prises par M. le Maire, donc c'est la délibération n° 1. Est-ce que ça appelle des demandes de précision ou des remarques ? Pas de remarque ? À l'unanimité. Je vous remercie.

L'ASSEMBLÉE PREND ACTE

2. Budget Principal – Approbation du compte de Gestion 2022 du budget principal de la ville de Saint-Gilles établi par Monsieur Fabrice CES, Chef du service comptable de Nîmes

Eddy VALADIER : Délibération n° 2 : Budget principal, approbation du compte de gestion 2022 du budget principal de la Ville de Saint-Gilles établi par M. Fabrice CES, Chef du service comptable de Nîmes.

En effet, il y a lieu d'approuver le compte de gestion dressé par M. CES. Donc, un tableau récapitulatif vous a été joint, qui démontre un résultat budgétaire de l'exercice 2022 positif à hauteur de 982 269,87 € et un résultat de clôture de l'exercice 2022 à hauteur de 7 457 889,64 €.

Y a-t-il des questions ? On le verra peut-être au moment du compte administratif. Pas de questions ?

Je le soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Budget Port de Plaisance - Approbation du compte de Gestion 2022 du budget du Port de plaisance de la ville de Saint-Gilles établi par Monsieur Fabrice CES, Chef du Service Comptable de Nîmes

Eddy VALADIER : Délibération n° 3, il s'agit d'approuver le compte de gestion 2022, cette fois-ci relatif au budget plus modeste du Port de plaisance, avec un résultat budgétaire de l'exercice de 6 492,18 € et un résultat de clôture de l'exercice 2022 de 52 403,23 €.

S'il n'y a pas de question, je le sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Compte Administratif 2022 du Budget Principal de la ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération n° 4, il s'agit d'approuver le compte administratif 2022 qui vous sera présenté évidemment par notre Première adjointe, Mme Dominique TUDELA, mais avant de me retirer, vous dire quelques mots.

Vous avez reçu en annexe de cette délibération une note de présentation des principaux éléments à retirer du compte administratif 2022. Vous aurez noté comme moi que malgré les contraintes exogènes (une inflation importante, une croissance limitée, une augmentation du point d'indice des fonctionnaires), les résultats de l'exercice 2022 laissent apparaître une progression de la capacité d'autofinancement nette de la commune à hauteur de 3 547 000 €. C'est 432 000 € de plus que la CAF nette de 2021. Cela résulte d'une saine et bonne gestion financière de notre collectivité.

Nos dépenses de fonctionnement s'établissent à un peu moins de 16,4 millions d'euros, tandis que nos recettes réelles de fonctionnement dépassent largement les 20,4 millions d'euros.

En section de fonctionnement, l'excédent de l'exercice s'établit très exactement à 4 222 503 €, portant le résultat de clôture à 9 621 213 €.

En section d'investissement, le total des dépenses d'équipements s'établit à 5 249 872 €, auxquels peuvent s'y ajouter les remboursements en capital des emprunts pour environ 1,4 million d'euros, considérant aussi que la Ville n'aura pas mobilisé d'emprunts nouveaux en 2022. Au final, le besoin de financement de la section d'investissement, autour de 2,4 millions d'euros, est très largement couvert par les 9,6 millions d'euros d'excédent de la section de fonctionnement.

Au niveau des indicateurs financiers, et notamment celui de la dette, l'encours de la dette au 31/12/2022 s'élève à 9,6 millions d'euros, soit -1,4 million d'euros de cette dette au 31/12 de l'année précédente.

La capacité de désendettement de notre Ville en fin 2022 est de deux ans alors que celle, par exemple, de l'Agglomération dépasse allègrement les dix ans. Je crois qu'on peut donc dire que la situation financière de la Commune de Saint-Gilles est très satisfaisante.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Donc, je me retire et je laisse la parole à Mme TUDELA.

Dominique TUDELA : Bien. Le compte administratif 2022. Comme il vous a été rapporté, le résultat de l'exercice de l'ensemble, donc 982 269,87 €, pour un résultat de clôture de 7 405 486,41 €, ce qui donne un résultat définitif de 7 210 299,62 €.

Y a-t-il des questions ? Je vais passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Compte administratif 2022 du Budget du Port de plaisance de la Ville de Saint-Gilles

Dominique TUDELA : Délibération n° 5, c'est le compte administratif 2022 du Port de plaisance.

Résultat de l'exercice, 6 492,18 €, avec un résultat de clôture annuel de 52 403,23 €, pour un résultat définitif de 51 033,23 €.

Y a-t-il des questions ? Donc, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6. Affectation des résultats 2022 du Budget Principal de la Ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération n° 6 : Affectation des résultats 2022 du budget principal de la Ville.

À la clôture de l'exercice 2022, les résultats s'établissent ainsi :

- en section de fonctionnement, résultat de clôture 2022 : 9 621 213,79 € ;
- en investissement, résultat de clôture 2022 : -2 410 914,17 € ;
- soit un résultat 2022 global de clôture de l'exercice de 7 210 299,62 €.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'affecter les résultats 2022 de la façon suivante :

- au compte 1068, la somme de 8 410 914,17 € ;
- au solde d'exécution de la section d'investissement reporté, la somme de 2 215 727,38 € ;
- et un report à nouveau de fonctionnement au compte 02, la somme de 1 210 299,62 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7. Affectation des résultats 2022 du budget du port de plaisance

Eddy VALADIER : Délibération n° 7 : Affectation des résultats 2022 du budget du Port de plaisance.

À la clôture de cet exercice, le résultat de clôture 2022 :

- en section de fonctionnement, s'établit la somme de 44 140,05 € ;
- en investissement, il s'établit à la somme de 6 893,18 € ;
- soit un solde global de clôture de l'exercice 2022 de 51 033,23 €.

Je vous propose, compte tenu de ces éléments :

- en affectation au résultat 2022, au compte 1068, la somme de 0 € ;
- en solde d'exécution de la section d'investissement reporté, la somme de 8 263,18 € ;
- un report à nouveau de fonctionnement au compte 002, la somme de 44 140,05 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. Modification et création des autorisations de programme et crédits de paiement pour le budget supplémentaire 2023

Eddy VALADIER : Délibération n° 8 : Modification et création des autorisations de programme et crédits de paiement pour le budget supplémentaire 2023.

Il vous est proposé d'inscrire les autorisations de programme suivantes :

- pour les travaux de réhabilitation de l'école Jules Ferry :
 - o pour 2023, la somme de 3 500 000 €
 - o et pour 2024, la somme de 1 916 590 € ;
- pour les travaux de réaménagement de la place Jean-Jaurès :
 - o pour 2023, la somme de 2 518 563 € ;
- pour l'opération « Plaine des sports d'Espeyran » :
 - o en 2023, la somme de 100 000 €,
 - o en 2024, la somme de 885 000 €,
 - o en 2025, la somme de 4 130 000 €,
 - o et en 2026, la somme de 885 000 € ;
- et enfin, pour l'opération de remise aux normes des quais Sud canal :
 - o en 2023, la somme de 150 000 €,
 - o en 2024, la somme de 2 millions d'euros,
 - o en 2025, la somme de 2 millions d'euros,
 - o et en 2026, la somme de 1 850 000 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. Budget Supplémentaire 2023 (BS 2023) de la ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération n° 9, il s'agit du budget supplémentaire 2023 de notre Ville. Il reprend bien évidemment les résultats de l'exercice précédent tels que nous venons de les voter.

L'ajustement des crédits supplémentaires suivants :

- la suppression du recours à l'emprunt pour l'exercice 2023 ;
- les produits fiscaux tels que nous ont été notifiés par l'État ;
- la subvention du CCAS suite à la reprise des résultats 2022 ;
- et le reversement des salaires de l'agent mis à disposition du Port de plaisance.

Et puis, il vous est proposé d'inscrire également des crédits complémentaires en annonce et insertion, en maintenance, en prestation de services, en achat de livres, en location mobilière, en transport collectif, etc.

Compte tenu de ces éléments, le budget supplémentaire 2023 du budget principal est arrêté à la somme de 10 467 614 €, se répartissant de la manière suivante :

- en investissement, en dépenses comme en recettes, à la somme de 8 619 078 € ;
- et en fonctionnement, en dépenses comme en recettes, à la somme de 1 848 536 €.

Y a-t-il des questions ? M. GABRIEL. Allez-y, nous vous écoutons.

Paul GABRIEL : Merci, M. le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Alors, dans le cadre de ce budget supplémentaire, est-ce que vous pourriez préciser à quoi correspondent notamment les subventions

complémentaires aux associations ? Les diverses opérations d'investissement, est-ce qu'il s'agit de nouveaux projets ou ce sont ceux qui ont été inscrits dans les AP/CP ?

Et sur les dépenses d'énergie à venir, est-ce que vous pourriez nous faire un petit bilan sur les mesures qui avaient été prises l'année dernière en début d'année sur l'extinction de l'éclairage public, le relamping ? Quel ordre de grandeur, en terme financier, ça peut représenter pour la commune ? Et est-ce que ces opérations vont se poursuivre et être renouvelées dans les mois à venir ? Merci.

Eddy VALADIER : M. GABRIEL, concernant les ajustements de crédits pour les opérations d'investissement, il y a l'acquisition pour 250 000 € de véhicules électriques, dont nous espérons, avec notre DGS, qu'elle puisse se conclure d'ici la fin de l'année, mais vous savez que parfois, on a des délais de livraison un peu longs selon les choix que nous pourrions faire.

On a le démarrage des travaux de la piscine qu'on aimerait engager à la fin de l'automne, voire au tout début de l'hiver 2023.

Puisque je crois que les visites des entreprises intéressées sont en cours, on souhaiterait engager à la toute fin de l'été, voire au tout début de l'automne, notamment après les vendanges, pour 600 000 € environ de rénovation de nos voiries rurales.

On a inscrit le reste des travaux de la place Jean-Jaurès.

On inscrit également, de mémoire, 600 000 € de participation à la ViaRhôna si elle peut démarrer d'ici la fin de l'année.

Et nous inscrivons, parce que c'est notre objectif, plus de 700 000 € de renouvellement de notre éclairage public puisqu'on espère, nous avons encore une réunion cette semaine avec mon collègue Serge GILLI, pouvoir engager le relamping complet de la ville. Ce sont 2 100 points lumineux. On aimerait pouvoir engager cette opération dès le mois de septembre pour pouvoir la terminer une dizaine de mois après, c'est-à-dire au début de l'été 2024. Mais c'est dire que l'objectif, si on pouvait renouveler 50 % du parc d'ici le 31 décembre, ça serait un objectif qui nous paraîtrait performant. Donc, ça explique les 4 millions d'euros d'investissement supplémentaire inscrits à ce budget supplémentaire.

Au niveau des subventions aux associations, même si vous le verrez, par ailleurs, un peu plus tard dans ce Conseil Municipal, quelques subventions ont été valorisées, il s'agit là essentiellement d'inscrire la subvention au Chenil puisque vous le savez, on verse une subvention au Chenil correspondant à l'emploi qui lui est dédié. Nous n'avons pas pu le faire au moment du vote du budget lié à la M57.

Et puis, je porte aussi un peu l'ambition de faire un petit peu plus au moment des fêtes de Noël et pour tout vous dire, l'ajustement de la subvention de -58 000 €, c'est simplement l'ajustement de la subvention du Centre communal d'action sociale puisqu'on a eu le bilan.

Et puis, vous aviez peut-être une troisième question. Oui, c'était le bilan de nos économies...

Paul GABRIEL : Oui, les actions qui ont pu être menées.

Eddy VALADIER : Les actions qui ont été engagées. En termes de relamping, c'est vrai que nos équipes municipales se sont fortement mobilisées sur nos bâtiments qui n'avaient pas pu encore faire l'objet d'une rénovation. Il y a eu l'Hôtel de Ville en toute fin d'année dernière. Il y a eu par suite le centre technique municipal, notamment son éclairage extérieur qui était important et puissant. Et pas plus tard qu'au cours des vacances de Pâques, il a été effectué l'ensemble du relamping de l'école Jean Moulin, à l'exception des bureaux.

Effectivement, en termes de relamping, nous sommes intervenus via nos équipes municipales de façon puissante. Je crois qu'il y a eu également la capitainerie du port de plaisance qui a été réhabilitée. Évidemment, nous devons poursuivre ces efforts tout au long de 2023.

L'éclairage public, nous avons fait le choix, mais cela avait été présenté en Conseil Municipal, de mémoire, mais je peux me tromper. Je crois qu'unanimité avait été faite dans cette Assemblée pour approuver les décisions que nous avons prises. Effectivement, nous avons fait une extinction, de 0h à 5h du matin.

Comme on en avait parlé, les beaux jours arrivant, l'activité économique, la vie sociale et festive, on a pris la décision de remettre en service toutes les nuits l'éclairage public sur cette période d'un trimestre. Puisqu'on a démarré le 7 janvier, on a dû terminer, je crois, autour du 20 avril. Les premiers éléments nous montrent une économie sur l'éclairage public de l'ordre de 45 à 47 %. C'est dû à l'extinction nocturne de l'éclairage public. C'est dû aussi à un investissement de nos collaborateurs et nos collaboratrices puisque dans le même temps, en interne, on a renouvelé une centaine de points lumineux. Donc, c'est la conjonction d'éléments fonctionnels et d'éléments opérationnels.

Sur les bâtiments, les situations peuvent être un peu diverses parce que je ne vous le cache pas, sur certains bâtiments, notamment les bâtiments où une partie du chauffage est au gaz, le temps de l'ajustement des réglages compte tenu de l'inertie des bâtiments, compte tenu aussi de notre volonté d'être relativement prudente dans la baisse des températures dans des locaux, on n'a pas forcément toujours eu un effet massif. Mais si on prend en compte notre consommation d'électricité globale, éclairage public et bâtiment, on se situe entre 30 et 35 % d'économie. Ça reste à affiner parce que je dois aussi vous dire qu'au 1^{er} janvier, on a changé d'opérateurs, que ces opérateurs ont dû intégrer les règles de plafonnement au mégawatt.

Et donc, pour l'instant, on est relativement peu facturé, mais on a le suivi des consommations et nos services avaient eux-mêmes mis en place un suivi propre à l'établissement. Ça me semble encourageant et je crois que les mesures décidées par nos équipes et les choix de priorités faits par nos services ont été les bons. Il faut que nous poursuivions dans ce sens-là, de modernisation de nos bâtiments. J'en parlais, on va passer 100 % de notre éclairage public en LED, mais il reste un enjeu sur lequel il faut qu'on soit vigilant. Et j'encourage – mais je ne l'encourage pas puisque c'est lui-même qui m'en avait parlé – notre directeur général des services et ses équipes à ce que nous soyons aussi précautionneux en période estivale vis-à-vis de la climatisation.

Je dois vous avouer que cette question énergétique, elle est moins prégnante dans les médias, mais le tarif du 15 août, ça sera le même tarif que celui du 2 janvier. Donc, il ne faut pas qu'on se relâche. Évidemment, on n'est plus en période où on aura très froid, mais on risque de rentrer dans des périodes un peu plus chaudes. Il faut que chacun considère aussi que la climatisation, c'est un élément énergivore important. Donc, il faut qu'on soit à partir d'aujourd'hui soucieux aussi de mettre en œuvre nos climatisations le plus tard possible et surtout, d'avoir un réglage de température non pas à 19. Je crois qu'on avait fixé M. MARCK à 26.

Donc, j'attends de voir aussi comment l'été va se passer. J'ai essayé d'être complet.

Paul GABRIEL [00:28:04] : Effectivement, c'est une affaire du quotidien toute l'année de faire des économies d'énergie, que ce soit pour le portefeuille, mais aussi pour la planète. C'est l'essentiel.

Eddy VALADIER : Effectivement, c'est un double objectif.

Y a-t-il d'autres questions sur ce budget supplémentaire ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. Budget Supplémentaire 2023 (BS 2023) du Port de plaisance de la ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération n° 10 : Budget supplémentaire 2023 du Port de plaisance. Si vous le permettez, je serais un peu moins disert sur cette délibération. Il s'établit en dépenses comme en recettes à la somme de 98 331,28 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11. Convention d'aménagement du centre ancien dans le cadre du Plan National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) – Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRACL)

Eddy VALADIER : Délibération n° 11, il s'agit du CRAC au 31 décembre 2022 du PNRQAD et c'est Mme BREUIL qui prend le relai.

Géraldine BREUIL : C'est le CRAC, le compte-rendu de la concession qu'a la Ville auprès de la société SAT AMÉNAGEMENT qui met en œuvre le suivi de la concession PNRQAD, donc la réhabilitation des ilots en centre-ville.

Il s'agit donc comme chaque année, en fin d'année, d'approuver ce compte-rendu annuel et de voter le compte-rendu qui est joint à la délibération, qui ne fait pas l'objet de modification substantielle au niveau des financements en dépenses et en recettes.

Eddy VALADIER : Des questions ? Allez-y, M. GABRIEL, vous avez la parole.

Paul GABRIEL : Merci. Dans le rapport, j'ai cru lire que les subventions de l'ANRU n'avaient pas été versées en 2022 et je voulais savoir si c'était régularisé depuis. En tout cas, c'était dans le rapport.

Géraldine BREUIL : Alors, les subventions de l'ANRU sont versées en fait en fonction de l'avancée des ilots. Donc, par ilot, en fonction de l'avancée, une fois qu'on demande une première avance, en tout cas, au tout début du démarrage des chantiers, après, il y a des règles très précises de financement qui permettent de demander l'acompte supplémentaire jusqu'au solde de l'opération.

Le solde de l'opération n'intervient que, *in fine*, quand le bilan de chaque ilot est établi, c'est-à-dire en dépenses et en recettes. Donc, il y a certains ilots du PNRQAD qui seront soldés une fois les cessions effectuées. D'ailleurs, on en passe de temps en temps. Il y en aura d'ailleurs une autre très certainement au prochain Conseil Municipal. Ce sont l'ensemble des ilots qui ont été achevés et qui ont trouvé un acquéreur, donc il sera proposé la cession de ces ilots-là et ce sera à ce moment-là que les subventions pourront rentrer.

Après, il y a eu des subventions supplémentaires qui ont été demandées et qui apparaissent sur le CRAC précédent, c'était les fonds friches. C'était des subventions qu'on n'attendait pas au départ, mais dès lors qu'on trouve des possibilités de financement supplémentaire, on ne se gêne pas pour aller les solliciter. Et sur les trois fonds friches demandés, on n'a pas obtenu l'intégralité de ce qu'on demande. On demande toujours plus, et donc, ce CRAC-là annule le fonds friches qu'on n'a pas perçu.

Paul GABRIEL : D'accord.

Eddy VALADIER : Merci, Mme BREUIL. D'autres questions ?

Paul GABRIEL : Non.

Eddy VALADIER : Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12. Affectation d'une subvention allouée à l'Association de Protection Animale de Saint-Gilles pour l'année 2023

Eddy VALADIER : Délibération n° 12, il s'agit de la subvention allouée à l'Association de protection animale de Saint-Gilles pour l'année 2023, c'est M. GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Oui, M. le Maire. Pour donner suite à la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent de la Ville, dont vous parlez tout à l'heure, auprès de l'Association de protection animale, permettant de se mettre en conformité avec la législation puisqu'elle assure notre mission de fourrière, il convient de prévoir le versement d'une subvention complémentaire au profit de cette association qui s'élève à un montant de 38 700 €.

Eddy VALADIER : Merci, M. GARCIA. Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13. Affectation d'une subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Gilles pour l'année 2023

Eddy VALADIER : Délibération n° 13 : Affectation d'une subvention allouée au Centre communal d'action sociale (CCAS). Et donc, ne prendront pas part au vote l'ensemble des élus du CCAS :

M. le Maire, M. GILLI, Mme ARCHIMBAUD, Mme HARTMANN, M. VIGUÉ, Mme PAUL et Mme DONATO.

Excusez-moi, M. GARCIA, c'est à vous.

Jean-Pierre GARCIA : Effectivement, il est proposé d'allouer une subvention au CCAS qui poursuit les missions en faveur de l'action sociale, notamment la lutte contre l'exclusion, l'insertion, le soutien au logement et à l'hébergement et le service d'aide à domicile.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le montant alloué à cette structure, c'est-à-dire 372 630.13 €.

Eddy VALADIER : Merci. Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. Marché public relatif aux travaux de rénovation et d'amélioration du niveau de sécurité et de mise en accessibilité des écoles Jules Ferry et Frédéric Mistral – Passation d'avenants

Eddy VALADIER : Délibération n° 14, il s'agit de marché public pour nos écoles Jules Ferry et Frédéric Mistral et c'est toujours M. GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Cette délibération concerne des avenants nécessaires :

Tout d'abord, concernant le lot 7. L'avancement du chantier a nécessité de procéder à des prestations supplémentaires, en particulier celle relative à la pose d'une porte coupe-feu au 3^{ème} étage, pour un montant de 3 768 € hors-taxes.

Également, concernant le lot 8, carrelage. L'avancement du chantier a nécessité de devoir procéder à des prestations supplémentaires concernant la salle des enseignants, lors de la démolition des murs existants, une différence de niveaux du sol est apparue, donc cela doit être rattrapé par une chape en résine de 3 cm sur 6 m². Donc, ces modifications, au global, doivent faire l'objet d'un avenant n° 1 d'un montant de 572.70 € hors-taxes.

Concernant le lot 10. Il a été donc une nécessité de devoir procéder à des prestations supplémentaires concernant l'adaptation des luminaires dans trois classes impactées par la gaine d'ascenseur. Les luminaires prévus encastrés ne peuvent pas l'être à cause de l'ossature du faux plafond. Ils devront être déposés sous le faux plafond par l'ajout d'un cadre métallique.

Par ailleurs, afin que l'école Mistral soit desservie en informatique depuis le répartiteur général et en attendant sa rénovation, il est nécessaire de tirer deux rocades vers la baie de la maternelle.

Et enfin, afin que les blocs de secours soient visibles de tous les points espacés de 15 m au maximum, il convient d'ajouter des blocs et d'en passer certains en type « drapeau ». Cet avenant représente un montant de 2 525.27 €.

Il nous est donc demandé de valider ces trois avenants pour ces trois lots.

Eddy VALADIER : Merci, M. GARCIA. Y a-t-il des questions ? Classique. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15. Cession d'une sirène du réseau national d'alerte (RNA)- Signature Convention

Eddy VALADIER : Délibération n° 15, il s'agit de la cession d'une sirène du réseau national d'alerte (RNA) à titre gracieux par l'État. En deux mots, c'est la sirène qui est sur le toit de la mairie que l'État ne fait plus fonctionner nous les avons sollicités pour savoir s'il souhaitait qu'on la démonte ou qu'on la conserve. Avec notre directeur, on se dit : « Conservons la sirène ». Peut-être que dans 300 ans, elle aura une valeur pécuniaire. Pour l'instant, elle a une valeur sentimentale pour les Saint-Gillois qui l'ont entendu le premier mercredi de chaque mois, si ma mémoire est bonne, quand j'étais plus jeune. Donc, on va conserver la sirène si vous en êtes d'accord, bien évidemment.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

16. Déplacement en Italie dans le cadre des villes St Gilloises - attribution d'un mandat spécial

Eddy VALADIER : Délibération n° 16 : Déplacement en Italie dans le cadre des villes de patronyme Saint-Gilles, attribution d'un mandat spécial. Et c'est Mme PEREZ.

Berta PEREZ : Merci. Dans l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil Municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais relevant des missions présentant un caractère exceptionnel, c'est-à-dire ne relevant pas des missions courantes de l'élu. Ces missions doivent au préalable faire l'objet d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil Municipal.

Conformément aux articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du CGCT, ce mandat spécial doit être délivré à des élus nommément désignés pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps pour une mission d'intérêt général et accomplie dans l'intérêt communal.

Dans le cadre du lien établi il y a 40 ans avec la commune de Latronico en Italie et renouvelé en 2022 à l'occasion des 1 300 ans de la disparition de Saint Gilles, le Maire de Latronico a convié dans sa commune son homologue et des élus de Saint-Gilles à un déplacement, du 14 au 24 juin prochain, destiné à honorer Saint Gilles au titre des communes disposant du même saint.

Ce déplacement en Italie permettra, dans le cadre du réseau des municipalités ayant Saint Gilles comme patronyme, de se rendre à Linguaglossa en Sicile pour tisser des liens plus étroits entre communes honorant et liées à saint Aegidius. Un déplacement à Rome au Vatican est par ailleurs programmé dans le cadre de ce voyage.

Le déplacement à venir concernera les élus suivants :

- M. Eddy VALADIER, le Maire ;
- Mme Dominique TUDELA, la Première adjointe ;
- Mme Berta PEREZ, Adjointe à la culture ;
- Et M. Serge GILLI, Conseiller municipal.

Compte tenu des frais engendrés par ce déplacement international hors périmètre de la commune et réalisé en minibus, il est donc proposé que les dépenses des élus, résultant exclusivement des frais de carburant, de péage et de stationnement, soient remboursées par la commune aux frais réels sur présentation des pièces

justificatives. Les autres dépenses individuelles de type hébergement, restauration, resteront à la charge des élus.

Il est donc demandé d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la présente délibération.

Eddy VALADIER : Merci, Mme PEREZ. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Sachant que M. le Maire, Mme TUDELA, Mme PEREZ et M. GILLI n'ont pas participé au vote.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

17. Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions régionales 2023 entre Nîmes Métropole et la Commune de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération n° 17, signature d'une convention de partenariat pour l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions régionales 2023 entre notre communauté d'agglomération et notre commune, c'est M. GUIDI.

Benjamin GUIDI : Bonsoir. La Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole souhaite contribuer à la programmation sur nos territoires des manifestations communautaires qui favorisent et accompagnent le maintien des traditions régionales.

En 2023, Nîmes Métropole propose de mettre en œuvre des opérations valorisant les divers aspects des traditions régionales dans les domaines taurin et équestre.

Dans le cadre de cette programmation, Nîmes Métropole propose un partenariat avec la Commune de Saint-Gilles afin de soutenir le projet communautaire en matière de tradition.

Et donc, le Conseil Municipal est saisi afin d'autoriser M. le Maire à signer cette convention pour l'année 2023.

Eddy VALADIER : Merci, M. GUIDI. Des questions ? Allez-y, M. GABRIEL.

Paul GABRIEL : Merci. Vous le savez, je suis très attaché aux traditions de notre région et on peut se satisfaire de la conclusion de cette convention. Je voulais savoir si vous étiez d'ores et déjà positionné sur certains événements-là qui sont proposés.

J'ai vu aussi dans la convention que chaque partie devait faire son affaire des assurances et on sait que dans ce genre de manifestation, il y a une certaine inflation sur les assurances. Est-ce qu'il n'aurait pas pu être envisagé une espèce de mutualisation ou groupement de commandes d'assurances avec l'Agglomération justement, pour essayer de pouvoir réduire le coût de ces assurances, sachant qu'il y a certains territoires, je pense, qui doivent au regard des coûts renoncer à faire de telles manifestations ? Pourtant, je pense que c'est essentiel de maintenir les manifestations partout sur le territoire de notre région.

Eddy VALADIER : M. GUIDI vous répondra sur le premier point, c'est-à-dire sur les manifestations conclues pour cette année ; je vous répondrai sur le second point.

Benjamin GUIDI : Concernant les manifestations, nous recevrons :

- la finale du bolsín le vendredi 18 août ;
- deux cabestria dans le cadre de la feria le dimanche 20 août ;
- la projection du film sur « Nimenno II » qui aura lieu à l'occasion de la présentation de la feria ;
- et aussi l'animation de la peña le vendredi, à l'occasion de l'ouverture de la feria pour la finale du bolsín.

Eddy VALADIER : Sur la mutualisation des assurances, la mise en concurrence commune, sont des sujets qu'on a évoqués avec mes 38 autres collègues maires et notre Président de l'Agglomération, mais on a une situation si diverse que pour l'instant, on n'est pas allé plus loin. On a à faire à des maîtres d'ouvrage publics

(collectivités, agglomérations ou communes) qui réalisent en régie des manifestations, qui s'assurent individuellement. Mais certains s'assurent à l'année parce qu'elles ont une masse de manifestations importantes ; certaines, plus modestes, s'assurent un peu à l'acte. Donc, c'est la première difficulté.

Deuxième difficulté, ça concerne notre collectivité et d'autres. Certains organisent notamment leurs manifestations liées aux traditions du taureau, qu'elles soient camarguaises ou espagnoles, soit au travers de clubs taurins, parfois des clubs taurins affiliés qui ont une certaine particularité juridique, d'autres sous des régimes associatifs. Donc, ça aussi, ce n'est pas simple puisque là, ça ne relève plus de l'institution publique, mais du droit privé associatif. Et certaines communes, pour le même objet que je pourrais qualifier de taurin, parfois, c'est une association qui fait une manifestation et parfois, c'est une autre qui complète le week-end, donc c'est extrêmement divers. Ce qui fait que pour l'instant – même si votre idée est totalement légitime – on n'a pas trouvé de moyens d'assurance communs, sans compter notamment que Nîmes, Saint-Gilles et peut-être d'autres ont également des délégations de services publics.

Donc, il est vrai que c'est difficile pour l'instant d'arriver à envisager une mutualisation, mais peut-être que l'avenir nous permettra de le faire, tout autant là où je vous donne complètement quitus, c'est sur l'inflation des tarifs, mais non seulement l'inflation des tarifs assurantiels pour les manifestations taurines parce que d'autres manifestations présentent des risques. Effectivement, on a une inflation. Et plus inquiétant encore, on a peu d'opérateurs d'assurance qui, quand bien même on accepterait des tarifs importants, veulent assurer ce type de manifestation.

Effectivement, les manadiers, notamment, s'en étaient émus il y a quelques années, mais ils s'en émeuvent tous les ans et c'est un peu pareil pour nous, donc c'est une préoccupation que nous aurons sans doute encore un petit moment. La course camarguaise relève de spectacles sportifs, la fédération française est affiliée au ministère des Sports. Il faudrait peut-être que l'ensemble de nos manifestations taurines (encierro, abrivado) puissent relever d'une activité sportive peut-être, mais bon, long débat.

Y a-t-il d'autres questions ? Non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

18. Mise en place du télétravail et instauration de l'allocation forfaitaire de télétravail pour les agents de la commune de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération n° 18, mise en place du télétravail et instauration de l'allocation forfaitaire de télétravail, c'est Mme Dominique TUDELA.

Dominique TUDELA : Oui. Même si le télétravail est pratiqué dans la collectivité depuis 2020, période de confinement, il faut maintenant en définir le cadre légal.

En résumé, la charte ci-jointe donc instaure un jour de télétravail accordé aux agents volontaires dont les missions sont compatibles.

Comme il est prévu par la réglementation, un défraiement de 2,88 € par jour sera payé à l'agent jusqu'à concurrence de 253,44 € par an. Cela représente une allocation forfaitaire à la contribution des frais occasionnés par le télétravail.

Sont également bien identifiés dans la charte les lieux d'exercice du télétravail, sa durée, les règles à respecter et les activités concernées. Donc, rien de plus que ce qui se pratique aujourd'hui dans les autres collectivités ou plus généralement dans les entreprises ou les autres organismes publics.

Y a-t-il des questions ?

Eddy VALADIER : Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

19. Mise à jour du tableau des effectifs suite à avancement de grade

Eddy VALADIER : Délibération n° 19, mise à jour du tableau des effectifs suite à avancement de grade, c'est toujours Mme TUDELA.

Dominique TUDELA : Délibération traditionnelle puisqu'elle apparaît presque à chaque conseil, donc c'est un peu la vie de notre collectivité, qui représente les entrées et sorties, et notamment pour cette délibération, les changements de grade qu'ont obtenus nos agents.

Y a-t-il des questions ?

Eddy VALADIER : Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

20. Recours au contrat d'apprentissage

Eddy VALADIER : Délibération n° 20, recours au contrat d'apprentissage, c'est toujours Mme TUDELA.

Dominique TUDELA : Oui. Nous allons avoir recours à un contrat d'apprentissage dans notre service de la direction des ressources et moyens, commande publique. Il s'agit d'un contrat d'un an ouvrant un diplôme, un Master 2 droit des collectivités territoriales, parcours droit public des affaires locales.

Donc, la rémunération du jeune apprenti est fixée par la réglementation en fonction de l'âge et du niveau d'études donnant lieu à un passage du diplôme.

Y a-t-il des questions ?

Eddy VALADIER : Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

21. Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – Attribution de subventions

Eddy VALADIER : Délibération n° 21, rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien, attribution de subventions. Je ne participerai pas au vote.

Géraldine BREUIL : il s'agit des subventions pour la restauration des façades. Il y a cinq projets qui ont été réputés éligibles et qui répondent à notre règlement « façade » à date du 7 avril.

Il s'agit de la façade de La Restanque pour laquelle on a déjà eu un dossier de devanture.

Il s'agit :

- d'une façade rue de la Dime ;
- d'une façade rue de la Dougue ;
- d'une façade rue Jean Jacques Rousseau ;
- et d'une façade rue Puits de Paty.

Pour un montant total de subvention communale de 9 124,28 € et un montant de subvention régionale, dont on fait l'avance pour la Région, de 8 749,28 €, suite à la convention qu'on a signée avec la Région, ce qui équivaut à un total de travaux de 60 828,56 €.

Il vous est demandé, hormis M. le Maire, d'approuver cette délibération et ces subventions à accorder aux propriétaires privés en centre ancien.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

22. Convention de projet urbain partenarial Ville de Saint Gilles/SAS HECTARE

Eddy VALADIER : Délibération n° 22, convention de projet urbain partenarial Ville de Saint-Gilles/SAS HECTARE, c'est M. BRUNEL. Et c'est de cette délibération que je vous faisais part en préambule de ce Conseil Municipal. Il y avait une coquille dans le montant de la délibération puisqu'il est noté dans cette délibération une somme pour un titre de recettes à émettre d'un montant de 108 762 € TTC alors que si l'on reprend le contenu de la convention qui est jointe à cette délibération, le montant de la participation, c'est-à-dire du titre à émettre, s'élève à 119 424 € TTC.

Donc, si vous en êtes d'accord et si cette délibération est votée par notre Conseil Municipal, je vous propose qu'elle soit corrigée et transmise avec cette correction au service de l'État pour le contrôle de légalité. Mais je cède la parole à M. BRUNEL.

Frédéric BRUNEL : Merci. Le Conseil Municipal est saisi afin d'autoriser la signature de la convention partenariale entre la commune et la SAS HECTARE.

La SAS HECTARE bénéficie de la DP pour réaliser six terrains à bâtir le long du chemin de Saint-Pierre. Cette opération d'aménagement nécessite la réalisation d'équipements qui seront réalisés dans le cadre d'une convention pour ce projet partenarial.

Il nous est demandé d'autoriser M. le Maire à émettre un titre de recettes à l'encontre de la SAS HECTARE pour le montant de 119 424 €, qui représente la somme totale des travaux de réseau d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Eddy VALADIER : Merci, M. BRUNEL. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

23. Pose de canalisation – Signature Convention de Servitude d'aqueduc

Eddy VALADIER : Délibération n° 23, pose de canalisation, signature d'une convention de servitude d'aqueduc, c'est toujours M. BRUNEL.

Frédéric BRUNEL : C'est une délibération pour autoriser la construction d'un branchement d'assainissement provenant d'eaux de Nîmes Métropole pour le compte de M. NIETO Manuel au 1104, avenue Pierre Curie. Une canalisation souterraine du poste de relevage d'une longueur totale de 20 m linéaires sur le domaine public doit être mise en place. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir une convention de servitude d'aqueduc pour permettre la pose de cette canalisation.

Eddy VALADIER : Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

24. Servitude d'enfouissement de réseaux alimentant la production de panneaux photovoltaïques

Eddy VALADIER : Délibération n° 24, une nouvelle servitude d'enfouissement de réseaux alimentant la production de panneaux photovoltaïques, c'est toujours M. BRUNEL.

Frédéric BRUNEL : La société ENEDIS doit établir à demeure dans une banne de 3 m de large une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 15 m ainsi que ces accessoires sur la parcelle communale cadastrée section I n° 3252.

Pour ce faire, il est nécessaire de dresser un acte authentique à l'effet de permettre la pose et l'exploitation de ses câbles afin de réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public et de la distribution d'électricité.

En contrepartie de cette servitude, ENEDIS versera par l'intermédiaire du notaire au profit de la commune une indemnité définitive globale et forfaitaire de 20 €.

Eddy VALADIER : On remerciera ENEDIS pour cette générosité. 20 €. Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

25. Vente d'un bien communal situé 9, rue Puits de Dayre à SAINT-GILLES.

Eddy VALADIER : Délibération n° 25 : Vente d'un bien communal situé 9 rue Puits de Dayre à Saint-Gilles.

Frédéric BRUNEL : Ce bien est incorporé dans le domaine communal à l'issue d'une procédure de « bien sans maître », il est cadastré section N 248, situé dans 9 rue Puits de Dayre.

Vu la dégradation importante de l'immeuble ainsi que l'insalubrité due aux pigeons et aux autres nuisibles, la commune a mis cet immeuble à la vente en procédure à l'information habituelle du 17 janvier au 17 février 2023.

La SCI MLK représentée par M. MOUNIR Mohamed, 1 rue Raoul Sarnet à Saint-Gilles, a proposé l'offre la plus élevée pour se porter acquéreur de l'immeuble pour un prix de 36 000 €. M. MOUNIR souhaite restaurer cet immeuble à court terme afin de faire cesser cette dégradation. Il est noté que le service de France Domaine a estimé ce bien de valeur vénale de 40 000 €.

Eddy VALADIER : Merci, M. BRUNEL. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

26. Aménagement de la Rue Sadi Carnot, du Chemin du Vin et du Carrefour RD38/RD6572 – Dissimulation du réseau d'éclairage public

Eddy VALADIER : Délibération n° 26, Aménagement de la rue Sadi Carnot, du Chemin du vin et du Carrefour RD38, dissimulation du réseau d'éclairage public, c'est M. BRUNEL.

Frédéric BRUNEL : C'est une délibération afin d'approuver le projet et la signature de la convention de maître d'ouvrage de mise en discrétion des réseaux d'éclairage public sur le Chemin du vin, le carrefour.

La commune a fait appel au SMEG qui réalise les travaux électriques et d'éclairage public sur les territoires des communes adhérentes.

Pour ces travaux, la participation financière de la collectivité est de 225 100.00 € TTC ainsi que les frais d'études qui sont à la charge de la commune pour un montant de 1 344,66 € TTC.

Il nous est demandé de valider ce nouveau choix.

Eddy VALADIER : Merci, M. BRUNEL. Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

**27. Aménagement de la Rue Sadi Carnot, Chemin du Vin et du Carrefour RD38-RD6572
- Génie Civil Télécom – Dissimulation du réseau de Télécommunication**

Eddy VALADIER : Délibération n° 27, aménagement de la rue Sadi Carnot, Chemin du vin et du carrefour RD38, il s'agit de la dissimulation du réseau de télécommunication cette fois.

Frédéric BRUNEL : Comme la précédente délibération, cette fois-ci pour la dissimulation du réseau Télécom, toujours avec le SMEG, la participation financière de la commune sera de 105 423,75 € TTC et à sa charge aussi les frais d'études de 535,24 € TTC.

Eddy VALADIER : Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

28. Aménagement de la rue Sadi Carnot, du Chemin du Vin et du Carrefour RD38/RD6572 - Dissimulation du réseau électrique

Eddy VALADIER : Délibération n° 28, toujours sur les mêmes aménagements, mais il s'agit cette fois-ci de la dissimulation du réseau électrique.

Frédéric BRUNEL : La troisième délibération, pour cette délimitation du réseau électrique, pour une participation de la commune auprès du SMEG de 108 317,42 € TTC et les frais d'études pour 1 789,13 € TTC.

Eddy VALADIER : Merci, M. BRUNEL. Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

29. Actualisation du montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Eddy VALADIER : Délibération n° 29, actualisation du montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, c'est toujours M. BRUNEL.

Frédéric BRUNEL : Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de la distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis le décret du 27 janvier 1956. Les autorités organisatrices de la distribution au public d'électricité permettent la revalorisation de cette redevance.

Le Conseil Municipal est saisi afin d'accepter de fixer le montant de cette redevance au taux de revalorisation de 44,58 %.

Eddy VALADIER : Merci. Des questions ? Depuis janvier 1956, ils auraient pu le faire avant.

S'il n'y a pas de questions, je le soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

30. Autorisation d'aménagement entre la Commune/Société LES ROSSIGNOLS/SAS SOGEDI

Eddy VALADIER : Délibération n° 30, autorisation d'aménagement entre la commune et la société LES ROSSIGNOLS et la SAS SOGEDI, toujours M. BRUNEL.

Frédéric BRUNEL : Toujours pour les travaux d'aménagement du Chemin du vin, la Ville de Saint-Gilles a décidé de favoriser les déplacements doux. Afin de réaliser un espace mixte (piétons et cyclistes) et d'offrir aux utilisateurs un espace le plus généreux possible, il a été décidé d'installer des candélabres d'éclairage public et de planter des arbres sur la parcelle section I n° 776 et 1337.

Pour ce faire, il est nécessaire de signer l'autorisation d'aménagement entre la Ville de Saint-Gilles et la société LES ROSSIGNOLS, propriétaire des parcelles, et la SAS SOGEDI, titulaire d'un bail commercial.

Eddy VALADIER : Merci, M. BRUNEL. Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

31. Signature convention entre la Commune et la SAS SOGEDI

Eddy VALADIER : Délibération n° 31, c'est une autorisation d'occupation temporaire entre la commune et la SAS SOGEDI.

Frédéric BRUNEL : La SAS SOGEDI sollicite la Ville pour la mise à disposition d'une demande de terrain d'environ 140 m², appartenant au domaine public situé entre le parking Intermarché et les stationnements implantés le long de la rue des Champs afin de végétaliser cet espace en plantant des végétaux.

Considérant que cet aménagement contribue à la satisfaction de l'intérêt public local et qu'elle n'est pas le siège de l'exercice d'activités lucratives, l'autorisation consentie est gratuite.

Eddy VALADIER : Merci. Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

32. Rénovation de la piscine municipale de Saint-Gilles – Demande de subvention auprès des différents partenaires

Eddy VALADIER : Délibération n° 32, rénovation de la piscine municipale de Saint-Gilles, demande de subvention auprès de nos partenaires, pour un coût total de travaux de 2 300 000 €. Je vous rappelle de financement sollicité :

- l'État au titre du fonds vert, 20 % ;
- l'État au titre de la dotation Politique de la Ville, 20 % ;
- le Département du Gard, 20 % ;
- l'Agence nationale du sport, 18,7 %.

Des questions pour cette délibération ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

33. Individualisation des subventions allouées aux associations locales diverses pour leur fonctionnement général pour l'année 2023

Eddy VALADIER : Délibération n° 33, il s'agit d'individualiser les subventions allouées aux associations locales diverses pour leur fonctionnement général pour l'année 2023. Vous avez eu la liste des subventions concernées et les montants de subvention à engager.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Effectivement, M. MARCK me le rappelle, sont précisés sous chaque association concernée les différents élus qui ne prennent pas part au vote.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

34. Armée de Terre - 503^e régiment du Train – Demande de subvention

Eddy VALADIER : Et enfin, dernière délibération si je ne me trompe et c'est Mme Nadia ARCHIMBAUD qui va nous la présenter. Il s'agit d'une demande de subvention faite par l'armée de Terre, et notamment le 503^e régiment du Train. Allez-y.

Nadia ARCHIMBAUD : Bonsoir, chers collègues. Cette délibération concerne le 503^e régiment du Train. C'est une demande subvention.

Considérant que le 503^e régiment du Train célèbre cette année les 80 ans de sa création et organise ses portes ouvertes les 23 et 24 septembre prochains, l'amicale de la gazelle noire du 503^e régiment du Train profite de cette occasion importante pour édifier un monument dédié aux personnels du régiment tombés pour la France au champ d'honneur.

Considérant qu'à ce titre, le 503^e régiment du Train via l'amicale de la gazelle noire sollicite la Commune de Saint-Gilles afin d'obtenir une subvention pour soutenir la réalisation des travaux relatifs à la construction du monument susvisé.

Vu les éléments exposés, on décide d'autoriser M. le Maire ou son représentant à accorder une subvention d'un montant de 1 500 € à l'amicale de la gazelle noire du 503^e régiment du Train.

Eddy VALADIER : Merci, Mme ARCHIMBAUD. Des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Je crois, une belle unanimité, si je ne me trompe, pour ce Conseil Municipal. Je vous en remercie. Nous nous retrouverons au mois de juillet, le 11 juillet.

Jérôme MARCK : Oui.

Eddy VALADIER : Donc, d'ici là, passez un bon début d'été à tous !

La séance du Conseil Municipal est close à 20h07.



Eddy VALADIER

Maire de Saint-Gilles

André LAMY

Secrétaire